

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ARTHABASKA
LOCALITÉ DE VICTORIAVILLE

N° : 415-11-002327-234

DATE : Le 30 août 2024

SOUS LA PRÉSIDENCE DE: M^e MARC-OLIVIER L. LAVALLÉE, REGISTRAIRE L.F.I.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9082-3980 QUÉBEC INC.
ayant fait affaire sous le nom
BRADÖRF & ORIGA

Faille

et

MNP LTÉE

Syndic autorisé en insolvabilité

JUGEMENT

- [1] Le registraire est saisi de la demande de libération du syndic à l'égard de l'actif de la faille.
- [2] VU la demande et la déclaration sous serment;
- [3] VU les pièces produites au dossier;
- [4] VU l'absence d'opposition;

- [5] VU les articles 41 et 66(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 61 et 68 des Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité;

PAR CES MOTIFS, LE REGISTRAIRE :

- [6] ACCUEILLE la demande;
- [7] LIBÈRE le syndic à l'égard de l'actif de la faillie;
- [8] ORDONNE la mainlevée de la garantie fournie par le syndic en vertu du paragraphe 16(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;

Marc-Olivier 2024.08.30

La Barre- 09:52:07

Lavallée -04'00'

**M^e MARC-OLIVIER LA BARRE - LAVALLÉE,
REGISTRAIRE L.F.I. (JL5152)**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR

Greffière-adjointe { Cour Supérieure
Cour du Québec